

UNE REPRISE CONDITIONNÉE AU VOLONTARISME DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES PRÉFETS DE DÉPARTEMENT

Paris, le 09 avril 2020. La Fédération Nationale des Travaux Publics appelle les Préfets de Département à jouer pleinement le rôle qui leur a été confié dans la reprise de l'activité des travaux publics. Si les entreprises de travaux publics, qui sont des acteurs économiques locaux stratégiques, ont la volonté de reprendre leurs activités, elles rencontrent néanmoins de nombreux obstacles.

En parallèle de la publication du guide¹ de préconisations sanitaires pour la reprise de l'activité dans le BTP validé par les Ministères de la Santé et du Travail jeudi 2 avril une circulaire ministérielle diffusée aux préfets de région et de département définit le rôle central qu'ils vont jouer dans les semaines à venir pour la reprise de l'activité des travaux publics.

Les préfets seront plus particulièrement chargés de coordonner la relance des travaux publics dans chaque département **en mobilisant l'ensemble de la filière** : les maîtres d'ouvrage dont les collectivités locales de toutes tailles, les industriels et les acteurs de la distribution. **Un comité de conciliation sera installé**, afin d'apporter des solutions au cas par cas. Ce comité permettra à l'ensemble des acteurs de la filière de poser leurs questions et de faire part de leurs difficultés : mise en œuvre des recommandations sanitaires, hébergement et restauration des professionnels, application du droit du travail...

Leur priorité sera d'assurer dans un premier temps la réponse aux besoins vitaux de la nation : bon fonctionnement des services publics, infrastructures de transport nécessaires pour garantir les flux relatifs à l'alimentation des populations, distribution d'énergie... **Dans un deuxième temps, ils contribueront à la relance des chantiers dont la réalisation a été interrompue.**

Un premier comité local réunissant tous les acteurs des travaux publics dans le département doit se réunir **avant le 16 avril.**

La FNTP alerte, par ailleurs, l'ensemble des collectivités locales sur l'urgence à réactiver **la chaîne de la commande publique locale fortement ralentie** : à cette heure, de nombreux services sont perturbés, alors même que les décisions de reprise des chantiers sont très attendues. **De la même manière, le lancement de nouveaux appels d'offre est absolument indispensable pour assurer la survie des entreprises, en particuliers des TPE/ PME, dans les semaines et les mois à venir.** Le décalage du second tour des élections municipales dans un certain nombre de communes ou l'impossibilité d'installer les conseils municipaux élus au premier tour est un facteur aggravant. Tout doit être fait **pour assurer la continuité de l'activité des collectivités locales.**

Pour Bruno Cavagné, Président de la FNTP :

« Seuls, nous ne pouvons engager la reprise de nos chantiers dans la mesure où nous sommes dépendants de nombreux autres acteurs : les maîtres d'ouvrage, les fournisseurs, les coordonnateurs sécurité et santé, les bureaux d'études et d'ingénierie...La coordination au niveau des préfets de département est donc indispensable. Leur rôle sera déterminant dans les semaines à venir pour accompagner les entreprises de TP vers la reprise progressive dans le contexte de crise dramatique que nous connaissons. »

CONTACT PRESSE :

¹ <https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Guide-de-preconisations-de-securite-sanitaire-pour-la-continuite-des-activites-de-la-construction-Covid-19>



Fédération nationale des Travaux publics (FNTF)

Contact Havas : Manon GAUDEFROY, manon.gaudefroy@havas.com, 07 88 61 74 01

Contact FNTF : Sophie CAHEN, cahens@fntp.fr, 07 84 17 75 93

À PROPOS DE LA FNTF

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 Fédérations Régionales, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300 000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : www.fntp.fr @FNTF_info